



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANT)

République Centrafricaine

ETUDES DE FAISABILITE POUR LA CONSTRUCTION DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE SUR LE SITE DE DIMOLI ET LES LIGNES DE TRANSPORT ELECTRIQUE ASSOCIEES

1. Le Gouvernement de la République Centrafricaine a sollicité et obtenu auprès de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) un financement et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit financement en vue de s'assurer les services d'un consultant pour la réalisation de l'étude de faisabilité pour la construction de la centrale hydroélectrique sur le site de Dimoli en République Centrafricaine et les lignes d'interconnexion électriques avec le Cameroun et le Congo.

L'objectif de l'étude est de déterminer les meilleures conditions de faisabilité technique, économique, environnementale et institutionnelle du développement du projet d'ouvrage hydroélectrique de Dimoli et des lignes de transport électrique associées, notamment :

- (i) les études de faisabilité technique conduisant au choix du site et du type de barrage hydroélectrique ;
- (ii) les études d'avant-projet détaillé du barrage, de l'usine hydroélectrique, des lignes d'évacuation de l'énergie produite et des ouvrages connexes y compris les dessins des ouvrages (plans, coupes et détails, ...) aux échelles appropriées;
- (iii) l'estimation des coûts et la proposition d'échéancier des investissements (mémoire descriptif, notes de calculs, bordereaux des quantités et coûts estimatifs, planning de réalisation, etc.) ;
- (iv) les études d'impact environnemental et social ;
- (v) le dossier d'appel d'offres ;
- (vi) la proposition du schéma institutionnel pour la réalisation des ouvrages et leur exploitation.

Le démarrage de l'étude est prévu pour un délai de 24 mois.

En vue de leur présélection, les Bureaux d'études intéressés doivent fournir les informations indiquant leurs capacités techniques à exécuter lesdits services, notamment :

- Documents (Brochures de présentation) indiquant avec détails l'exécution de travaux analogues (Année, pays d'exécution du contrat, montant du contrat, preuves de l'acceptabilité des livrables, personnel affecté au projet...);
- Coordonnées : noms du ou des responsables ; adresse, tél, fax, E-mail.

Le Ministre du Développement de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques invite les candidats intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

Un Bureau d'études sera sélectionné conformément aux dispositions des Règles de Procédures d'Utilisation des Consultants de la BDEAC, notamment la Méthode de sélection basée sur la Qualité et le Coût (SBQC).

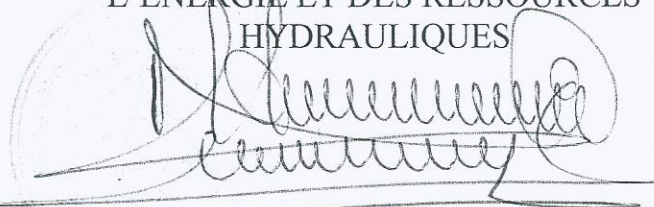
Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé ou en version électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le 12 février 2020 à 13 heures et porté expressément la mention : **Contrat de Consultant pour les Études de faisabilité pour la construction de la Centrale Hydroélectrique sur le site de Dimoli et les lignes de transport électrique associées.**

Les intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables, de 8 h 00 à 14 h 00 au Secrétariat du Ministre du Développement de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques, Place de l'Unité face à Télécel.

À l'attention de Monsieur **Etienne Noël KOMODE**, Coordonnateur du Comité National de Suivi du Projet Dimoli, Bangui, République Centrafricaine. Tél : (+236) 75 05 85 86 / 77 05 85 86.

Fait à Bangui, le 23 DEC 2019

LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT DE
L'ENERGIE ET DES RESSOURCES
HYDRAULIQUES



Herbert Gotran DJONO-AHABA